

Bleu de Smals

Journal du Syndicat Libéral de SMALS-Egov | nº 3 | janvier 2011

Ed. resp.: Michaël Dufrane, Boulevard Baudouin 11 – 1000 Bruxelles

Chers collègues,

Ce numéro aborde les thèmes suivants: la promotion verticale, les heures supplémentaires et des actions en cours au sein des différents organes de concertation de Smals initiés par vos représentants CGSLB. Il n'est pas aisé de développer entièrement toutes ces questions dans ces pages. Nous sommes à votre disposition pour des compléments d'informations sur les différents thèmes abordés dans ce numéro 3.

Nous vous souhaitons une bonne année 2011.

Fabrice Lejeune, Président CGSLB-Smals & Egov

Soyons vigilants!

Promotion verticale: Vigilance...!

Une promotion verticale vous est proposée ? Félicitations !

Mais attention, si celle-ci est octroyée en cours d'année, l'augmentation annuelle au mois de janvier de l'année suivante est calculée exclusivement sur le nombre de mois prestés dans la nouvelle fonction durant l'année de votre promotion. Ainsi, les mois prestés dans l'ancienne fonction ne sont pas du tout valorisés.

Dans le tableau ci-après, nous reprenons les montants de l'augmentation annuelle 2010 en €/mois pour des promotions accordées à différents mois de 2009 à des employés de 9 ans d'ancienneté chacun:

	janvier	juillet	décembre
Administrator Desk (Experienced) → Technician Desk (Starter)	€ 55,59 /mois	€ 27,80 /mois	€ 4,63 / mois
Administrator IT (Experienced) → Technician IT (Starter)	€ 95,08 /mois	€ 47,54 /mois	€ 7,92 / mois

Ceci est valable pour toutes les promotions verticales.

Ainsi, tout au long de sa carrière à Smals & Egov le collaborateur promu en cours d'année est pénalisé financièrement par rapport à un collègue promu au même grade en janvier de la même année. Pire, s'il est promu en décembre, il est pénalisé par rapport au collègue promu en janvier de l'année suivante! Nous avons attiré l'attention de la direction sur cette situation qui apparaît injuste à plus d'un. Jusqu'à présent, la direction n'a pas jugé utile de revoir le système.

Dans l'attente d'un changement, nous conseillons aux collaborateurs dont le travail serait récompensé par une promotion verticale **en cours d'année** d'en évaluer l'impact financier. Vos délégués restent à votre disposition pour vous présenter les chiffres personnalisés en fonction de votre grade, de vos années d'ancienneté, du mois de promotion et des barèmes.

Récupération des heures supplémentaires

La règlementation des heures supplémentaires est fixée par la Loi et le règlement de travail. Son application doit être effective au sein de Smals & Egov. Malheureusement, cette application semble être mise à mal dans certains projets Smals lorsque le budget du projet explose.

La règlementation

La Loi stipule que des prestations en dehors des heures de travail doivent être valorisées à 150 % ou 200 % (dimanches et jours fériés). A Smals, le choix entre une récupération ou un paiement de ces heures supplémentaires est laissé à l'appréciation de l'employé. Par ailleurs, le règlement de travail stipule que pour chaque prestation dépassant 9 heures par jour, les heures supplémentaires sont calculées à partir d'un temps de travail de 8 heures 30 min.

Les faits

Dans le cadre de certains projets, il a été demandé au personnel de ne pas compléter de formulaire d'heures supplémentaires pour les prestations en semaine dépassant 9h/jour. Les heures supplémentaires devaient alors être calculées ultérieurement, sur base de pointages. Le service du personnel a refusé une valorisation à 150 %, au motif qu'aucun formulaire d'heures supplémentaires n'avait été rentré.

Suite à notre intervention, la valorisation sera finalement effectuée pour les personnes concernées.

Notre conseil

Remplissez **toujours** un formulaire d'heures supplémentaires et faites le valider par votre supérieur.

N'hésitez pas à nous avertir si vous êtes confronté à ce genre de difficulté.

Mess

Compte en banque

Nous constatons que le solde du compte du Mess est quasi en permanence supérieur à 50 000 euros depuis 2004. Cet argent dort sur un compte à vue ne générant qu'un faible intérêt.

Nous avons demandé à la commission du Mess de placer cet argent sur un compte d'épargne.

Café gratuit

Nous soutenons toujours la gratuité du café. Nous regrettons que cette proposition soit constamment rejetée par les autres syndicats.

Petit-déjeuner offert par la commission du Mess

Un petit-déjeuner a été distribué aux employés travaillant sur le site SC. Cet évènement a rencontré un important succès. Dans un souci d'équité, nous estimons que chaque membre du personnel qui contribue à remplir les caisses du Mess devrait recevoir ce petit-déjeuner, quelque soit son site d'affectation.

Nous souhaitons par conséquent que cet évènement soit organisé sur **tous** les sites de Smals. Comme vous pouvez le lire par ailleurs, le Mess peut financièrement se le permettre.

Revalorisation de la prime syndicale annuelle

La prime syndicale annuelle payée par Smals & Egov s'élève actuellement à € 23. La CGSLB a présenté à la direction et aux autres syndicats un tableau reprenant les montants octroyés dans une vingtaine d'entreprises belges. Cette prime annuelle oscille entre € 40 et € 115, et la moyenne s'élève à € 70 (€ 90 dans les services publics).

La CGSLB a demandé à l'employeur l'augmentation de cette prime en faveur des affiliés des 3 organisations syndicales.

Le rôle de garde à Smals doit être clarifié!

Des négociations avec la direction concernant la problématique des gardes ont commencé. L'enquête distribuée par nos soins aux équipes l&S a récolté un fort beau succès: 69 formulaires ont été rentrés, soit un taux de participation de 50 %. Cette information nous sera très utile lors des négociations. Un grand merci à tous ceux qui ont répondu à notre appel!

L'intranet pour les détachés

Depuis longtemps les détachés n'avaient plus accès à un site internet complet et à jour, où ils pouvaient trouver différentes informations de Smals & Egov. Aujourd'hui, après de nombreuses interventions de vos représentants CGSLB, un nouvel intranet Smals est opérationnel. C'est un début et nous sommes attentifs à le faire évoluer.

Pour Egov il reste encore du chemin à parcourir. Nous continuerons à œuvrer pour que nos collègues d'Egov aient également accès aux informations les concernant et auxquelles ils ont droit.

Vos avis, remarques et questions nous intéressent! N'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués CGSLB:

Fabrice Lejeune South City
02 787 54 74 – fabrice.lejeune@smals.be

Yves Olémans Site CH 02 787 52 28 – yves.olemans@smals.be

Patrick Bodart South City
02 787 54 66 – patrick.bodart@smals.be

Arnold Coppieters *SPF Séc. Soc.*02 509 83 81 – arnold.coppieters@minsoc.fed.be

Emmanuel Fivet SPF Séc. Soc. 02 509 63 35 – emmanuel.fivet@minsoc.fed.be

Affiliation, cotisations, avantages, plus d'infos sur: www.cgslb.be